



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Egalité

Fraternité

DIRECTION GENERALE DES finances PUBLIQUES

Direction régionale des finances publiques de la Réunion

7 avenue André Malraux

CS 21015

97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 15 décembre 2023

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE
COMPTABILITE GENERALE DE L'ETAT**

**La responsable du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances publiques de la Réunion**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion ;

VU le décret en date du 3 octobre 2023 portant nomination de M. Ludovic ROBERT, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

VU l'arrêté préfectoral n° 264 du 31 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Aude GUNEAU, , administratrice des finances publiques adjointe, en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur.

VU l'arrêté préfectoral n° 276 du 1^{er} février 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Aude GUNEAU, administratrice des finances publiques adjointe ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude GUNEAU, les délégations qui lui sont conférées par arrêtés n° 276 du 1^{er} février 2023 et 264 du 31 janvier 2023 du préfet de la Réunion seront exercées par :

- Mme Marie-Claire CHANARD, inspectrice principale responsable de la division des Ressources Humaines - Formation professionnelle et Concours ;
- M. Pierre DARRIGADE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier ;
- M. Eric BOURAU, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division Stratégie et contrôle de gestion ;

Pour la division Budget, Logistique et Immobilier

- Pour procéder à l'engagement juridique : signature des devis, des contrats...
- M. René GRONDIN, inspecteur des finances publiques, responsable du Service Budget – Achats, Thomas BARRET, inspecteur des finances publiques responsable du service logistique - immobilier et M. Thierry CHAVASSEAU, inspecteur des finances publiques, responsable des marchés – contrats et de la sécurité, dans la limite de 10 000 € par opération, à l'exception de l'ordonnancement des loyers qui peut se faire sans limitation de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. René GRONDIN, Thierry CHAVASSEAU et Thomas BARRET :

- M. André TREMBLIN, contrôleur principal des finances publiques, M. Didier BOYER, Mme Marie-Manuela GRONDIN, Mme Déborah MAILLOT, M. Philippe NARANAYASSAMY et M. Jérôme PAYET, contrôleurs des finances publiques, M. Christophe BIENFAIT et Mme Wencesla POININ-COULIN, agents administratifs principaux des finances publiques, dans la limite de 4 000 € par opération, à l'exception de l'ordonnancement des loyers qui peut se faire sans limitation de montant, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- Pour procéder à l'engagement budgétaire dans CHORUS :

NOM	PRENOM	BOP/ UO	DEMANDES D'ACHAT	SERVICE FAIT	SEUILS
MAILLOT	Déborah	156 CFIP-DORE ;723 CFIB-DLRE ;	Création/ Validation	Constatation / certification	Non
GRONDIN	René	156 CFIP-DORE ;723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Constatation / certification	Non
BOYER	Didier	156 CFIP-DORE ;723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Constatation / certification	Non
PAYET	Jérôme	156 CFIP-DORE ;723 CFIB-DLRE ;	Création/ validation	Constatation / certification	Non

156 CFIP- DORE : fonctionnement de la DGFIP

723 CFIB DLRE : investissement

Pour la division Ressources Humaines

Mme Armelle BLANC , inspectrice des finances publiques, responsable du service des Ressources Humaines pour :

- procéder à l'ordonnancement des dépenses du titre 2 ;
- signer les contrats de recrutement des contractuels d'une durée inférieure ou égale à un an, des volontaires de service civique et des apprentis;
- signer les bons individuels de transport dans le cadre du marché relatif à la fourniture de titres de transport aérien ;
- procéder à l'ordonnancement des frais de déplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Marie-Claire CHANARD et Armelle BLANC :

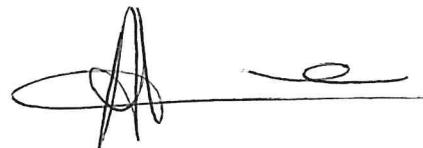
- Mme Isabelle MARIE, contrôleuse principale des finances publiques, Mmes Audrey BEGUE, Isabelle CADI et Marie HILDERAL, MM. Christophe MOREAU et Kevin VELIA, contrôleurs des finances publiques, pour signer les bons individuels de transport dans le cadre du marché relatif à la fourniture de titres de transport aérien, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.
- Mme Isabelle MARIE, contrôleuse principale des finances publiques , Mmes Audrey BEGUE, Isabelle CADI et Marie HILDERAL, MM. Christophe MOREAU et Kevin VELIA, contrôleurs des finances publiques, et Mme Tatiana LUCE, agente administrative principale des finances publiques pour signer les ordres de mission et les états de frais dans l'application Frais de déplacement, et pour l'ordonnancement des frais de déplacement, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour la mission correspondant handicap

M. Jean-Christophe DECUPERE, contrôleur principal, pour signer les devis d'aménagement de poste handicapé jusqu'à 4 000 euros.

Cette délégation de signature, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion, annule et remplace celle consentie en date du 18 octobre 2023.

Aude GUNEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.